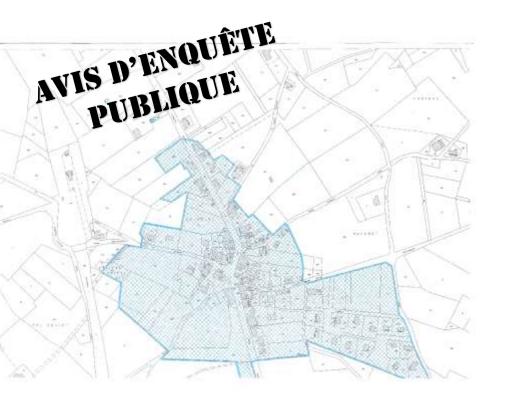


### **ORDRE DU JOUR**

- Zonages d'assainissement
- Conventions diverses
- Tarifications diverses
- Demandes de subventions
- Demandes d'étalement de paiement
- Participation FSL 2019
- Création de postes
- Validation marché accord-cadre



# 1. Approbation des projets de zonages d'assainissement et lancement des enquêtes publiques pour modification de zonages de 3 communes



- Saint-Sylvestre-sur-Lot
- Le Mas d'Agenais
- Lougratte

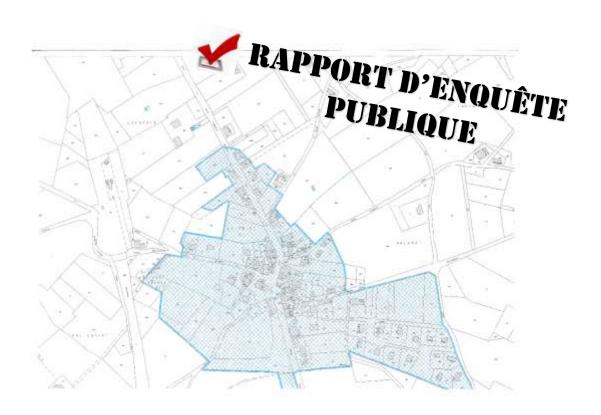
→ DREAL :
dispense étude
environnementale

- → Le Bureau approuve à l'unanimité les projets de zonages d'assainissement des communes de Saint-Sylvestre-sur-Lot, le Mas d'Agenais et Lougratte.
- → Le Bureau donne son accord pour le lancement des enquêtes publiques pour modification de zonage des communes de Saint-Sylvestre-sur-Lot, le Mas d'Agenais et Lougratte.

- Geneviève LE LANNIC présente Olivier PROUZET, technicien qui a rejoint l'équipe d'Eau47 depuis fin mai. Il remplacera progressivement Bruno BAILLY en tant que technicien sur les territoires du Mas d'Agenais, Sud Marmande, Albret et Porte des Landes. Bruno sera par la suite en charge de la maîtrise d'œuvre. Olivier a travaillé pendant 14 ans au seing la société SAUR principalement sur la partie industrielle.
- Madame LABORDE, déléguée de La Sauvetat-sur-Lède et Vice-Présidente du territoire du Nord du Lot, souhaite remercier le Syndicat EAU47 au nom de la commune de LOUGRATTE qui a obtenu la distinction « pavillon bleu » pour son lac grâce au travail effectué sur la station d'épuration.

## 2. Approbation après enquête publique de la modification des zonages d'assainissement de 2 communes

- Beaupuy
- Puch d'Agenais
  - → Aucune observation

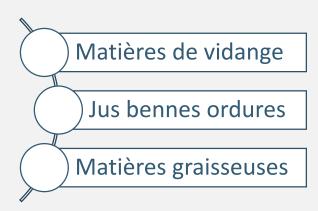


→ Le Bureau approuve à l'unanimité la modification des zonages d'assainissement des communes de Beaupuy et Puch d'Agenais, après enquête publique.



#### 3. Adoption d'une convention de dépotage type sur les STEP

- NERAC et CONDEZAYGUES : transfert compétence AC au 01/01/2019
- Conventions dépotage sur STEP avec entreprises

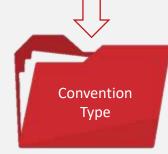












- → Nicolas BABIN précise que cette convention type permettra de définir les conditions techniques et financières appliquées à l'ensemble des entreprises qui dépotent sur les STEP.
- → Le Bureau approuve à l'unanimité le modèle de convention type de dépotage des matières de vidange, jus de nettoyage des bennes à ordures et matières graisseuses à signer avec les entreprises qui dépotent dans les STEP, pour l'ensemble des secteurs EAU47 (régie et délégation).

# 4. Proposition tarifs de dépotage des jus de nettoyage des bennes à ordures et des matières graisseuses dans les STEP : Avis du Bureau avant vote au prochain Comité

	Matières de vidange	Jus de nettoyage des bennes à ordures	Matières graisseuses
Part Exploitant	8 € HT/m³	28 € HT/m <sup>3</sup>	48 € HT/m <sup>3</sup>
Part EAU47	2 € HT/m³	2 € HT/m³	2 € HT/m³
Part totale (facturée par l'Exploitant)	10 € HT/m³	30 € HT/m³	50 € HT/m³

Gérard PENIDON précise que la part totale appliquée pour les matières de vidange est unifiée pour l'ensemble des territoires qui, jusque là, était différente d'un territoire à l'autre.

Le montant total appliqué pour les jus de nettoyage des bennes à ordures et des matières graisseuses reste identique à celui pratiqué par Fumel Communauté avant le transfert à Eau47.

Ces tarifs seront votés lors du prochain Comité, le bureau n'ayant pas de délégation pour fixer les tarifs.

M. MOLINIÉ, délégué de Buzet-sur-Baïse et du Syndicat de Damazan-Buzet, souhaite savoir si toutes les stations sont habilitées à recevoir ces matières.

Gérard PENIDON l'informe que non, pour cela, les stations doivent être équipées d'une cuve de dépotage. Une liste précise des stations équipées sera communiquées lors du prochain Comité.

→ Le Bureau valide à l'unanimité le principe et laisse le Comité prendre la décision.

## 5. Convention avec le SDEE47 pour l'électrification d'ouvrages situés dans le Center Parcs (PINDERES)

#### <u>Rappel</u>:

Estimation
Participation Eau47
(20 % coût global HT)

- Passation 3 conventions travaux desserte électrique



### 5. (suite) : Convention avec le SDEE47 pour l'électrification d'ouvrages situés dans le Center Parcs (PINDERES)

#### Réception convention n°3 du SDEE47 :





#### **Modifications:**

✓ Point de chute : BEAUZIAC → PINDERES « Le Papetier »

✓ Participation Eau47 : 21 332 € → 27 160,50 €

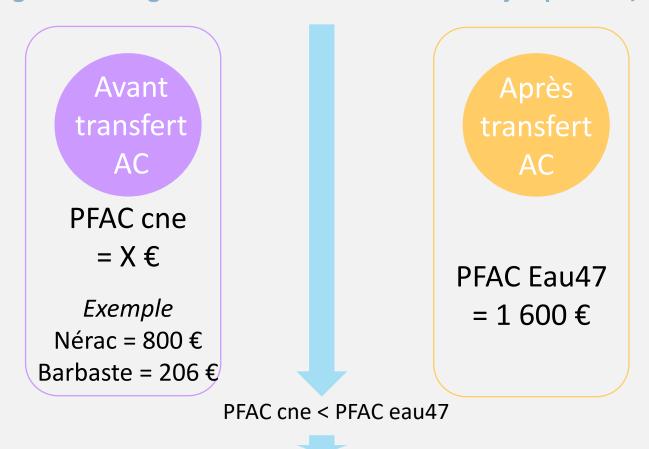
- Abrogation décision 25 sept. 2018 n° 18\_033\_B:
  - SDEE47/EAU47/PINDERES
  - Montant participation 27 160,50 €
- Le Bureau approuve à l'unanimité la convention n°3 avec le SDEE47 pour l'électrification d'ouvrage situé sur la commune de PINDERES au lieu dit « Le Papetier ». Il valide l'abrogation de la décision du 25/09/2018 n° 18\_033\_B afin de modifier le tiers à intervenir, soit la commune de PINDERES et non de BEAUZIAC, et le montant de la participation à 27 160,50 € et non 21 332 €.

Madame LE LANNIC précise qu'il reste encore à identifier le propriétaire exact d'une parcelle sur laquelle la station de Clarens doit être construite. Il s'agit d'une filiale du groupe ENEDIS, pas d'un particulier. Cela n'empêche pas le début des travaux, les droits fonciers sont donc en cours de régularisation.

Bureau Syndical du 28 mai 2019



6. Validation maintien du tarif de la PFAC appliqué par les communes membres gérées en régie avant leur transfert à Eau 47 jusqu'au 31/12/2018



<u>Proposition</u>: facturer PFAC annoncée par cnes avant le transfert jusqu'au 31/12/2018

→ Le Bureau valide à l'unanimité le maintien du tarif de la PFAC appliqué par les communes membres gérées en régie avant leur transfert à Eau47 jusqu'au 31/12/2018.

#### 7. Demandes de subventions 2019

ACCAINICCERAENT COLLECTIE	Coût Prévisionnel de	Subvention	Doots > finances	
ASSAINISSEMENT COLLECTIF	l'opération H.T.	Département 47	Agence de l'Eau	Reste à financer
Diagnostic du réseau d'assainissement		0%	50%	
CANCON	73 000 €	0€	36 500 €	36 500 €
CLAIRAC	40 000 €	0€	20 000 €	20 000 €
DURAS et ESCASSEFORT	87 000 €	0€	43 500 €	43 500 €
LAVARDAC	52 800 €	0€	26 400 €	26 400 €
MONTPOUILLAN	12 000 €	0€	6 000 €	6 000 €
SAINT ANTOINE DE FICALBA	30 000 €	0€	15 000 €	15 000 €
VILLENEUVE DE MEZIN	15 000 €	0€	7 500 €	7 500 €
Sous-Total	309 800 €	0€	154 900 €	154 900 €
Extension ou réhabilitation de réseaux		0.0/	25.0/ - 55.0/	
		0 %	35 % ou 55 %	
CASTELJALOUX – Réhabilitation du réseau de collecte – TR 2019/2020	2 200 000 €	0%	1 210 000 €	990 000 €
CONDEZAYGUES – FUMEL – Réhabilitation du				
réseau d'assainissement	4 140 000 €	0%	1 449 000 €	2 691 000 €
FUMEL – Réhabilitation des réseaux Avenue de	472 000 €	0%	165 200 €	306 800 €
l'Usine				
MONSEMPRON LIBOS – Travaux de				
réhabilitation du réseau « Quartier de la	95 000 €	0%	33 250 €	61 750 €
Quincaillerie »				
LAPARADE – Extension réseau de collecte des	124 200 €	0%	43 470 €	80 730 €
EU « Place Couderc »	124 200 €	076	43 470 €	80 730 €
PENNE D'AGENAIS – Réhabilitation du réseau EU				
« Secteur Gare »	253 400 €	0%	139 370 €	114 030 €
Sous-Total	7 284 600 €	0€	3 040 290 €	4 244 310 €

#### 7. (suite) Demandes de subventions 2019

ACCAINICCENAENT COLLECTIE	Coût Prévisionnel	Subventions demandées		Reste à financer
ASSAINISSEMENT COLLECTIF	de l'opération H.T.	Département 47	Agence de l'Eau	
Réhabilitation Stations d'Épuration		0 %	55 <b>%</b>	
	225 500 6			101 475 6
BOURLENS	225 500 €	0%	124 025 €	101 475 €
Sous-Total	225 500 €	0€	124 025 €	101 475 €
Autres		0%	50%	
CONDEZAYGUES – Équipement autosurveillance de 5 DO	60 000 €	0%	30 000 €	30 000 €
CASTELNAUD DE GRATECAMBE et MONFLANQUIN – Renouvellement autorisation loi sur l'eau	10 000 €	0%	5 000 €	5 000 €
CASTILLONNES – Renouvellement autorisation de rejet loi sur l'eau	7 000 €	0%	3 500 €	3 500 €
Sous-Total	77 000 €	0€	38 500 €	38 500 €
Réhabilitation des réseaux suite au diagnostic		0 %	35%	
CASTELNAUD DE GRATECAMBE	255 000 €	0%	89 250 €	165 750 €
Sous-Total	255 000 €	0%	89 250 €	165 750 €

TOTAL ASSAINISSEMENT COLLECTIF 8 151 900 € 0 € 3 446 965 € 4 704 935 €

Nathalie CLARISSOU précise que le taux d'intervention du Département était auparavant de 15 % puis il est passé à 10 % pour être nul aujourd'hui.

→ Le Bureau accepte à l'unanimité l'ensemble des demandes de subventions d'assainissement collectif pour l'année 2019.

### 7. (suite) Demandes de subventions 2019

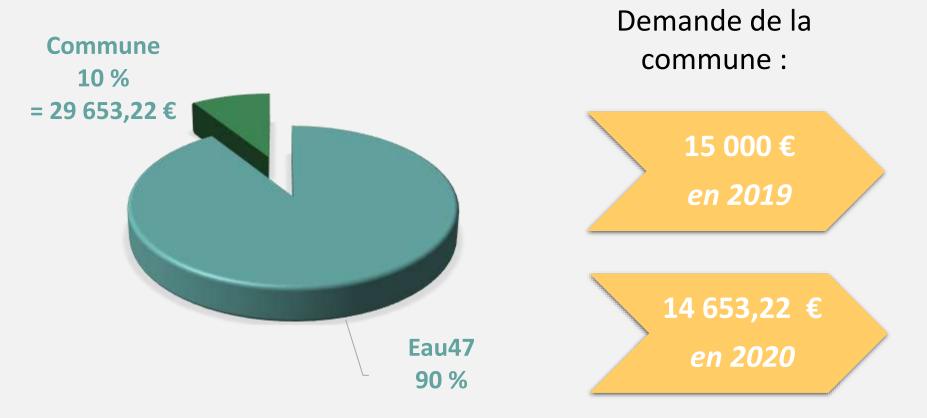
	Coût Prévisionnel de l'opération H.T.	Subventions	Reste à	
EAU POTABLE		Département 47	Agence de l'Eau	financer
Schéma Directeur		0 %	50 %	
Diagnostic Besoins Ressources Eau47	270 000 €	0%	135 000 €	135 000 €
Sous-total	270 000 €	0€	135 000 €	135 000 €
Forages		0 %	50 %	
MONFLANQUIN – Mise en place d'un				
capot sur la tête de forage	22 000 €	0%	11 000 €	11 000 €
Sous-Total	22 000 €	0€	11 000 €	11 000 €
A S A S A S A S A S A S A S A S A S A S				
TOTAL EAU POTABLE	292 000 €	0€	146 000 €	146 000 €

- Gérard PENIDON apporte une précision concernant la demande de subvention demandée dans le cadre du Schéma Directeur : « Diagnostic Besoins Ressources Eau47 ». Le montant semble trop élevé, il devrait être de l'ordre de 100 000 €. Cette étude globale, menée dans le cadre du redéploiement d'EAU47, permettra de connaître les besoins en eau dans un avenir de 5, 10, 15 ans, de les appréhender au mieux et disposer d'un état précis des ressources dont le Syndicat dispose. Il y a des différences en fonction du type de ressource : superficielle ou profonde.
- Cette étude devrait indiquer les lignes directrices principales sur les infrastructures à réaliser dès 2020 : usine de production, interconnexion (interne, renforcement, création),... Un même diagnostic a été effectué sur Damazan-Buzet récemment. Des orientations sur les interconnexions à réaliser ont permis le développement la zone économique.
- Madame LE LANNIC précise que dans cette étude, les futures communes intégrées en 2020 (confirmées et non confirmées) sont prises en compte en option. La base de l'étude portera sur Eau47 à l'état actuel.
- M. COUREAU, délégué de Puymirol et Vice-Président du territoire du Sud du Lot, suggère de s'appuyer sur les diagnostics portés par les EPCI tels que les SCOT.
- M. LAVERGNE, délégué de Courbiac et Vice-Président du territoire de Tournon, interroge sur la possibilité d'acheter de l'eau au Département voisin en secours, le but étant d'avoir le maximum d'interconnexions afin de se secourir mutuellement. Le Directeur précise que généralement, les départements voisins ne sont pas en mesure de fournir le Syndicat et que c'est plutôt EAU47 qui leur fourni de l'eau.
- M. COUZIGOU, délégué de Saint-Avit, souhaite savoir si la capacité des réservoirs est prise en compte dans l'étude. Gérard PENIDON pense qu'il est possible de le faire.

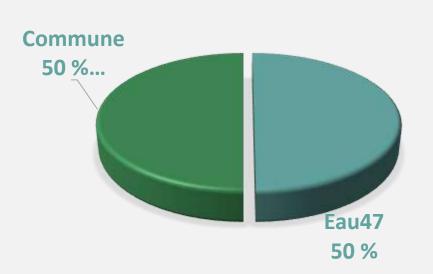
→ Le bureau accepte à l'unanimité l'ensemble des demandes de subventions d'eau potable pour l'année 2019.

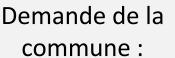
Bureau Syndical du 28 mai 2019

8. Demande d'étalement participation financière cne St-Etiennede-Fougères travaux renouvellement STEP (fin des travaux 22/10/2017)



Le Bureau approuve à l'unanimité la demande d'étalement de la participation financière de la commune de SAINT-ETIENNE-DE-FOUGERES pour les travaux de renouvellement de sa STEP comme suit : 15 000 € en 2019 et 14 653,22 € en 2020. 9. Demande d'étalement participation financière cne Virazeil travaux extension réseau assainissement « Jabarlan » et « Gautié » (fin travaux 05/06/2018)



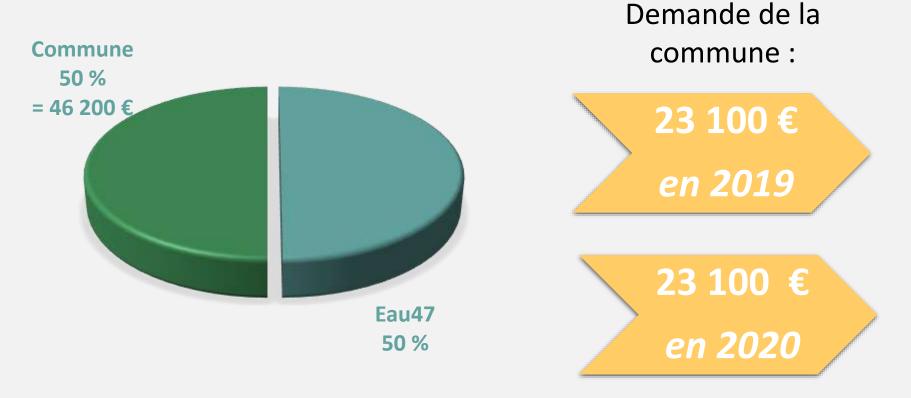




Gérard PENIDON précise que notre délibération concernant la participation financière des communes aux travaux d'eau et d'assainissement n'est pas suffisamment claire. Elle sera complétée lors du prochain Comité avant de préciser que dans tous les cas, 50 % seront demandés au début des travaux (selon les modalités à définir) et 50 % à la fin.

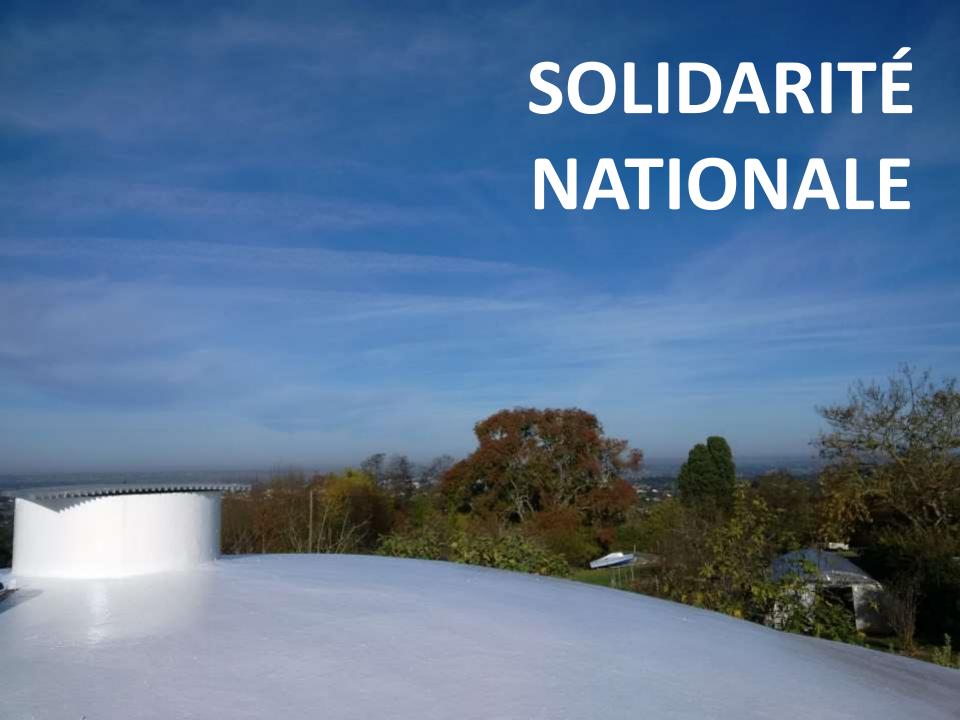
De Bureau approuve à l'unanimité l'étalement de la participation financière de la commune de Virazeil pour les travaux d'extension du réseau d'assainissement à « Jabarlan » et « Gautié » comme suit : 10 000 € en 2019 et 27 332 € en 2020.

10. Demande d'étalement participation financière cne Duras travaux extension réseau assainissement « Grande Croix » (travaux non débutés)



Le Bureau approuve à l'unanimité l'étalement de la participation financière de la commune de Duras pour les travaux d'extension du réseau d'assainissement à « Grande Croix » comme suit : 23 100 € en 2019 et 23 100 € en 2020.

- Gérard PENIDON souhaite faire un point sur le litige en cours avec la commune de Saint-Maurin qui n'a pas terminé de régler sa participation de 10 % pour le renouvellement de sa STEP.
- Nathalie CLARISSOU rappelle que le bureau syndical Eau47 avait accepté un échelonnement sur 3 ans à la commune de Saint-Maurin, soit 12 666 € en 2017, 12 666 € en 2018 et 12 183 € en 2019. Le bureau s'est par la suite prononcé le 25/09/2018 sur le refus d'accéder à la demande de la commune de régler les acomptes sur les exercices comptables 2018/2019/2020, l'ordre de service de lancement ayant été donné en 2017. La commune a fait savoir récemment au Syndicat EAU47 qu'elle n'honorerait le règlement du 2ème tiers de la participation de 2018 qu'en 2019, et le solde en 2020.
- M. COUREAU propose d'en parler à M. GRANSART à la DGFIP afin d'obliger la commune à régler le solde cette année.



### 11. Contribution au FSL pour 2019 – Signature d'un avenant à la convention du 17/10/18 avec le CD47

Actualisation montants 2019 : 0,2049 €/abonné AEP et AC /an

	Nb Abonnés	Contribution Syndicat EAU47	Contribution Régie (exploitant)
Eau potable	96712	19 816 €	2 384 €
<b>Assainissement Collectif</b>	40019	8 200 €	3 154 €
TOTA	LUX	28 016 €	5 538 €

- Gérard PENIDON précise que certains délégataires contribuent également au FSL :
  - SAUR : 16 500 € dans le cadre de cette convention + 30 000 €/an. Ces 30 000 € ne sont pas acceptés par le Conseil Départemental cette année, le Syndicat attend l'an prochain afin de voir ce qui sera décidé. Cet argent pourrait être affecté ailleurs si le CD47 n'en veut pas.
  - AGUR: 2 711 € dans le cadre de cette convention + 22 500 € de chèque eau dans le cadre d'une convention signée avec les CCAS de Villeneuve sur Lot et Bias
  - VEOLIA: 5 369 €
- Le Bureau approuve à l'unanimité la contribution au FSL pour 2019 à hauteur de 28 016 € pour le Syndicat EAU47 et 5 538 € pour la Régie EAU47 et la signature d'un avenant à la convention du 17/10/2018 avec le Conseil Départemental de Lot-et-Garonne portant sur les conditions financières.



## 12. Modification du tableau des effectifs : création de 2 postes et modification d'1 poste

- Suite intégrations communes au 01/01 et 01/06/2019
- Passage en régie territoire Albret au 01/01/2020 (doublement des abonnés)
- Mutation agent régie Porte des Landes

	POSTE	LIEU	DATE	CADRE D'EMPLOI	
0,0	Agent technique d'exploitation	Régie PORTE DES LANDES - Casteljaloux	24/06/2019	Adjoints techniques ou agents de maîtrise cat.  C ou CDI droit privé	→ Embauche d'un CDD pour remplacement d'un arrêt maladie qui va rester.
f,	Facturation, gestion bons cdes, accueil usagers (remplacement agent muté: Sandrine GUEBLE 20h/sem)	Régie PORTE DES LANDES - Casteljaloux	01/06/2019	Adjoints administratifs cat. C ou CDI droit privé à temps complet	
0 <i>N</i>	Facturation, gestion bons cdes, accueil usagers + régisseur suppléant (renfort)	Régie ALBRET - Nérac	01/10/2019	Adjoints administratifs cat. C ou CDI droit privé	

M. LUSSAGNET précise que l'avenir de la Régie étant incertain, il s'interroge sur l'avenir de ces agents si passage en DSP. Gérard PENIDON lui rappelle que l'ensemble des agents affectés à une compétence doit être repris par le délégataire. C'est d'ailleurs ce qui arrive en ce moment sur l'Albret. VEOLIA, délégataire jusqu'au 31/12/2019, transfèrera ses agents à EAU47, nouveau gestionnaire en régie des compétences eau et assainissement au 01/01/2020.

→ Le Bureau approuve à l'unanimité la modification du tableau des effectifs tel que présenté ci-dessus.

## 13. Signature d'une convention de restaurant au RIA d'Agen et détermination de la participation du Syndicat EAU47



F	Restaurant Inter Administratif AGEN				
01/0	07/2019 12 :42				
Oté	Désignation	Montant			
1	droit d'entrée	5,53 €			
1	entrée	., €			
1	plat	., €			
1	dessert	., €			
1	participation Eau47	, €			
TOT	TOTAL A PAYER ., €				
	Dont				
TVA		., €			

Gérard PENIDON informe les élus qu'un questionnaire a été adressé à l'ensemble des agents et 17 d'entre eux ne sont pas favorables à la mise en place de cette convention contre 13 pour.

La principale cause de refus concerne les frais réels qui ne seront plus déclarables au service des impôts. Le Directeur indique donc que cette décision est annulée, la Présidente et lui-même respectent l'avis de la majorité des agents.



# 14. Complément à la délibération de juin 2016 relative aux heures supplémentaires et heures complémentaires effectuées par les agents du Syndicat Eau47

- Contrôle paie avril 2019 par la trésorerie Agen municipale
- Délib n°16\_088\_C juin 2016 modalités réalisation et compensation heures sup trop générale
- Proposition : préciser emplois concernés

	Filière administrative	Filière technique
		Adjoints Techniques
	Adjoints Administratifs	Adjoints Techniques Principaux 2 <sup>ème</sup> classe
Catégorie C	Adjoints Administratifs Principaux 2 <sup>ème</sup> classe	Adjoints Techniques Principaux 1ère classe
Categorie	Adjoints Administratifs Principaux 1ère classe	Agents de maîtrise
		Agents de maîtrise Principaux
	Rédacteurs	Techniciens
Catégorie B	Rédacteurs Principaux 2 <sup>ème</sup> classe	Techniciens Principaux 2 <sup>ème</sup> classe
	Rédacteurs Principaux 1ère classe	Techniciens Principaux 1ère classe

→ Le Bureau approuve à l'unanimité la précision des emplois concernés par les heures supplémentaires et heures complémentaires effectuées par les agents du Syndicat EAU47 et accepte de compléter la délibération n°16 088 C de juin 2016 dans ce sens.

## 15. Modification de la délibération relative aux indemnités kilométriques et frais d'hébergement des agents Eau47

Décret n°2019-139 du 26/02/2019 : revalorisation des frais de déplacement et hébergement, adoption délib



Forfait indemnité repas (déjeuner ou dîner) : 15,25 €



(inchangé depuis plus de 20 ans)

#### Forfait indemnité hébergement :

(revue à la hausse depuis le 1<sup>er</sup> mars 2019, avec une distinction opérée pour les plus grandes villes)

- 70 € (toutes les villes < 200 000 habitants) : 45 € précédemment
- 90 € grandes villes (> 200 000 habitants) et métropole du Grand Paris : 60 € précédemment



• 110 € Paris

Indemnités hébergement insuffisantes.

Réservation hôtel effectuée et payée par Eau47 sur demande de l'agent

# 15. (suite) Modification de la délibération relative aux indemnités kilométriques et frais d'hébergement des agents et des élus EAU47



#### Indemnités kilométriques :

Si utilisation véhicule personnel acceptée pour

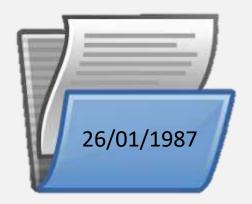
- raisons personnelles (exceptionnel)
- indisponibilité véhicule de service

Véhicules	Jusqu'à 2 000 km	De 2 001 à 10 000 km	Au-delà de 10 001 km
5 CV et moins	0,29 €	0,36 €	0,21 €
6 CV et 7 CV	0,37 €	0,46 €	0,27 €
8 CV et plus	0,41 €	0,50€	0,29 €

→ Le Bureau valide à l'unanimité les modifications de la délibération relative aux indemnités kilométriques et frais d'hébergement des agents et des élus Eau47 comme indiqué cidessus.



### 16. Adoption d'une convention de fourniture et achat d'eau entre le territoire du Sud du Lot et Aiguillon



- Commune Aiguillon + délégataire = vente eau potable au Syndicat Sud Lot
- Syndicat Sud du Lot dissout au 01/01/2013
- Aiguillon transfert AEP à Eau47 au 01/01/2019



Nécessité mise à jour convention pour intégrer :

- Transfert AEP Syndicat Sud du Lot à Eau47 depuis 01/01/2013
- Transfert AEP Aiguillon à Eau47 depuis 01/01/2019
- Point de livraison
- Index formule d'actualisation

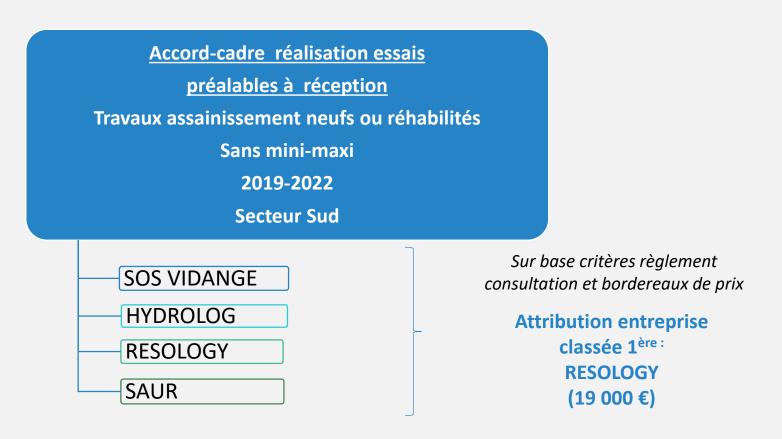
Convention dans les 2 sens

→ Le Bureau adopte à l'unanimité la convention de fourniture et d'achat d'eau entre le territoire du Sud du Lot et Aiguillon tel que précisé ci-dessus.



#### 17. Validation marché accord-cadre

Avis favorable CAO du 28/05/19 matin



→ Le Bureau valide à l'unanimité l'attribution du marché accord-cadre réalisation essais préalables à réception travaux assainissement neufs ou réhabilités à l'entreprise RESOLOGY, après avis favorable de la CAO.



#### **GESTION FONCIÈRE**

- Cne Nérac transfert AEP et AST à Eau47 au 01/01/2019
  - Transfert droits et obligations
- Contentieux dossier donation de droit d'eau :



- Branchement + pose compteur maison
- Conso d'eau limitée à 50m³/an
- M. CHAILLEY décédé depuis 1990 :
  - Branchement et compteur attachés à la maison
  - Conso d'eau attachée à la personne
- Contrepartie conso d'eau 50m³/an gratuite s'éteint avec décès de la personne ainsi que son abonnement. Depuis le transfert à Eau47, la petite-fille de M. CHAILLEY n'en bénéficie plus.

#### **GESTION FONCIÈRE**

- Cne Pompiey transfert AEP et AST à Eau47 au 01/01/2019
  - Transfert droits et obligations
- Donation de droit d'eau :
- Acte notarié 2008
- Délibérations Pompiey et Nérac

Consorts CARETTE D'ARMANCOURT

donation à POMPIEY débit d'eau prélevée
sur cana eau brute alimentant Nérac
(provenance source Guillery)



#### **Gratuité**

- Alimentation en eau parcelles C31 et C30
- Alimentation en eau des immeubles sur ces parcelles

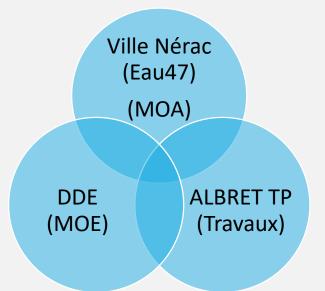


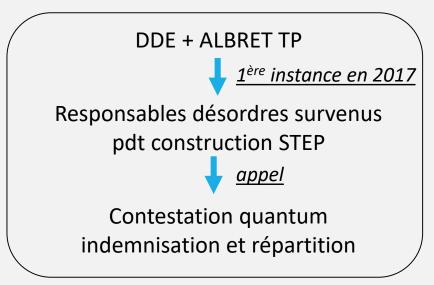
Contrepartie toujours valable après transfert

= 1 500 m³/an, soit 625 €/an (pris en charge par Régie d'exploitation)

#### **GESTION FONCIÈRE**

- Cne Nérac transfert AEP et AST à Eau47 au 01/01/2019
  - Transfert droits et obligations
  - Procédure en cours : dysfonctionnement STEP « Serbat » à Nérac (2006)







Mémoire déposé par ALBRET TP, mémoire responsif EAU47 (Cab. Noyer-Cazcarra), maintien :

- montant indemnisation 59 178,18 € (versé à la commune de Nérac)
- caractère solidaire à l'encontre de DDE et ALBRET TP

Travaux de remise en fonctionnement n'ont pas débuté, la STEP ne fonctionne toujours pas.

#### **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

- a) Recomposition des territoires
- b) État des compétences transférées au 01/01/2020
- c) Convention avec SDIS (agent Lavardac)



#### a) Recomposition des territoires

Gérard PENIDON informe les élus que le Syndicat pourrait, avec les nouvelles intégrations de 2020, atteindre 14 territoires au 1<sup>er</sup> janvier prochain. Cela engendre une multiplication des réunions et notamment des commissions territoriales. Le coût des déplacements, des agents et de la logistique devient trop important. De plus, les territoires sont disparates par le nombre de communes et d'abonnés qu'ils représentent (4 communes à Tournon, 5 au Sud de Marmande et 60 au Nord du Lot). Le Directeur propose de recomposer les territoires afin d'en avoir plus que 6 ou 7. Voici les pistes envisagées :

- Par unités de distribution
- Découpage par communauté de communes pas judicieux : elles pourraient être tentées de reprendre les compétences
- Créer un seul et unique territoire pour les communes dont la partie Nord est gérée par le territoire situé juste au dessus et dont la partie Sud est gérée par le territoire du dessous (Marmande, Villeneuve)
- Les 2 territoires gérés en régie, Porte des Landes et Albret, ainsi que le Sud du Lot pourraient perdurer
- Nord du Lot : le côté Ouest du marmandais pourrait rejoindre le Nord de Marmande, Sud Marmande et le Mas / le côté Est fumélois pourrait rejoindre le Fumélois et le Nord du territoire la Brame
- Bias pourrait être intégrée à Villeneuve sur Lot
- Penne/St Sylvestre et Tournon ne formerait qu'un territoire ou bien seraient regroupés avec Villeneuve et Bias ou bien l'un au Fumélois et l'autre au Villeneuvois

Le Directeur interroge les élus afin de savoir s'ils souhaitent se prononcer avant les élections municipales de 2020 ou bien laisser le choix aux futurs élus. A l'unanimité, les élus veulent se prononcer avant.

Madame LACOUE, déléguée de Villeneuve sur Lot, pense qu'il faudra prendre en compte la répercussion sur les tarifs. Madame LE LANNIC indique que les tarifs à prendre en compte ne changeront pas, chaque commune appliquera le même tarif qu'auparavant. Il n'est pas question de toucher aux tarifs pour l'instant.

#### b) État des compétences transférées au 01/01/2020

Le Directeur informe les élus que le Syndicat de Damazan-Buzet a déjà transféré ses compétences AEP et ANC au 01/01/2020 et que la Val de Garonne Agglomération retransfèrera tout ce qui est déjà à Eau47, elle conservera le reste. Le Syndicat des Eaux de la Lémance et celui de Cocumont souhaitent garder leurs compétences.

#### Des discussions sont en court avec :

- Castelmoron sur Lot
- Le Syndicat de Clairac-Castelmoron
- Le Syndicat de Nord Séoune. La communauté de communes ne souhaite pas prendre la compétence, elles ont délibéré pour prendre la compétence qu'en 2026. Les petits syndicats présents sur ce territoire n'arrivent pas à s'entendre pour se regrouper en un seul. La commune de Valeille est déjà membre et les 3 autres communes du Syndicat Nord Séoune souhaitent nous rejoindre.

Monsieur DE BRITO demande s'il est possible que des communes d'une autre région puissent intégrer le Syndicat. Gérard PENIDON lui rappelle que c'est le cas de Valeille et depuis longtemps les arrêtés préfectoraux d'extension du périmètre son inter-préfectoraux. Il en est de même pour l'Agence de l'eau.

#### c) Convention avec le SDIS (agent de Lavardac)

Gérard PENIDON explique qu'un des agents de Lavardac transféré à Casteljaloux depuis la prise de compétence par le Syndicat EAU47 au 01/01/2019 est pompier volontaire. Il a été convenu avec lui que ses heures de délégations chez les pompiers ne seraient pas effectuées pendant les horaires de travail pour des raisons de sécurité pour les équipes.

Étant donné que cet agent est également le chef de centre de la caserne de Lavardac, le SDIS a proposé au Syndicat de signer une convention de mise à disposition de l'agent. N'étant pas d'accord avec les termes de la convention relatifs à la responsabilité de l'employeur, Geneviève LE LANNIC et Gérard PENIDON ont rencontré une responsable colonel. La nouvelle convention ne tient toujours pas compte des remarques du Syndicat et ne sera pas signée ainsi. Le Syndicat n'ayant pas la compétence incendie, ce n'est pas à lui d'en supporter les coûts et la responsabilité.

Nicolas BABIN, responsable des régies, précise que l'agent joue sur le fait que la convention n'est pas signée et va remettre en cause sa position vis-à-vis des pompiers mais il fait toujours son travail. Il alterne ses astreintes de pompiers du soir avec celles d'Eau47.

Le problème est que si le chef de centre n'est pas suffisamment disponible, le centre de Lavardac pourrait fermer. M. LUSSAGNET rajoute qu'il est très difficile de trouver des pompiers et encore plus des chefs de centre.

M. MOLINIE et M. VICINI ont des agents pompiers volontaires qui effectuent leurs heures en dehors du temps de travail ou bien lorsque le travail premier est effectué. Aucune convention n'a été signée avec le SDIS.

### Merci de votre attention!

